

**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 06 décembre 2016**

L'an deux mil **seize**, le **six décembre**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 30 novembre 2016

Date d'affichage : 07 décembre 2016

Conseillers en exercice : 19 – **Présents** : 11 – **Votants** : 13

Présents : DENILLE – GEORGE – HOPPE – MARECHAL – MAZOYER – MOREL – ROUYER – SOYER – TILLARD – VILLA – WEISS -

Absents : DENIS – DUBOURG – LODDO – MAHLA – POJÉ– SUSSON – TREMPÉ – ZITELLA –

Procurations :

DENIS M. a donné procuration à WEISS J.M.

DUBOURG C. a donné procuration à TILLARD H.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MARECHAL

Le point n°7 'points d'apports volontaires supplémentaires' est reporté au prochain Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13/10/2016

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 13/10/2016, est approuvé à l'unanimité.

Madame Stéphanie MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

DCM N°20161206-58- FINANCES – 7.10 ONF Destination des coupes de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** : l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017, présenté par l'Office National des Forêts,
- **DEMANDE** : à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder, en 2017, à la désignation des coupes inscrites à l'Etat d'Assiette présentées,
- **FIXE** : pour les coupes inscrites, la destination des coupes 2017, comme suit :

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Unités de gestion n° 17/18/21 et 15t – 16t – 17 t

Diamètres de futaies à vendre :

Essences	Toutes
Ø minimum à 1,30 m	35 cm

.../...

- **AUTORISE** : la vente, par l'Office National des Forêts, des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les produits :

Cession de bois de chauffage à la mesure

- **AUTORISE** : l'Office National des Forêts à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2017, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, les différents documents à intervenir.

DCM N°20161206-59- FINANCES – 7.10 ONF Travaux 2016/2017 d'exploitation en Forêt Communale

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : la proposition financière de l'Entreprise forestière SARL MARCHAL David à 54450 BENAMENIL, moins disante, retenue pour l'exécution des travaux forestiers en régie des parcelles communales : **12 et 13** (façonnage et débardage du bois d'œuvre, façonnage et débardage du bois d'industrie),
- **CONSIDERANT** : l'objet des travaux, à savoir :

<u>Parcelles</u>	<u>Bois d'œuvre (m3 Ø 40 et +)</u>	<u>Bois d'industrie</u>	<u>Cessionnaires (stères)</u>
25	/	/	186
12 et 13	/	/	313
12 et 13	122	124	/

- **CONSIDERANT** : les rémunérations de l'exploitant, à savoir :

<u>Nature des Prestations</u>	<u>Prix Unitaires (HT) / m3</u>	<u>Délais d'exécution</u>
Abattage / Façonnage Bois d'œuvre	12 €	01/01/2017
Débardage Bois d'œuvre	12 €	01/01/2017
Abattage / Façonnage d'industrie	14 €	15/04/2017
Débardage d'industrie	14 €	15/04/2017

- **CONSIDERANT** : la vente aux cessionnaires :

<u>Bois de chauffage</u>	<u>Vente Cessionnaires / m3</u>	<u>Délais d'exécution</u>
P 25-12-13	13,50 € TTC	01/10/2017

- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, les pièces financières (ATDO – matérialisation, dénombrement et réception des lots) à intervenir entre la Commune et la SARL MARCHAL David et l'Office National des Forêts.

Les parcelles **12 et 13** seront exploitées en régie à l'hiver 2017-2018

DCM N°20161206-60- FINANCES – 7.10 Contrat de maintenance des équipements campanaires 2017/2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : le projet, de renouvellement de contrat de maintenance des équipements campanaires -sonneries de cloches et horloge de l'Eglise-, établi par les Etablissements François CHRETIEN (197 rue Louis Braille à FLEVILLE-DEVANT-NANCY - 54710), à intervenir à compter du **01/01/2017** et jusqu'au **31/12/2019**, pour un montant annuel de **183,00 € (HT)**,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, le contrat de maintenance à intervenir entre les Etablissements François CHRETIEN et la Commune.

DCM N°20161206-61- FINANCES – 7.10 Contrat d'assurance « VILLASSUR 3 » avec GROUPAMA

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : le projet de contrat d'assurance collectivité « VILLASSUR 3 », établi par GROUPAMA GRAND EST, en remplacement du contrat existant, actualisé à la date du 17/10/2016, comprenant :
 - l'assurance des biens y compris le chapiteau et la garantie ouvrage d'art
 - l'assurance du matériel informatique
 - l'assurance des responsabilités
 - l'assurance juridique
 - l'assurance des engins et véhicules
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, le contrat d'assurance collectivité « VILLASSUR 3 », à intervenir entre GROUPAMA GRAND EST et la Commune.

DCM N°20161206-62- FINANCES – 7.10 Contrat de vérification périodique des installations et équipements techniques avec BUREAU VERITAS (2016/2019)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : le contrat, de vérification périodique des installations et équipements techniques, établi par BUREAU VERITAS GRAND EST (7 route de l'Aviation à 54600 Villers-Lès-Nancy), pour l'ensemble des bâtiments et structures communaux et pour la période **2016 à 2019**,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, le contrat de vérification périodique à intervenir entre BUREAU VERITAS GRAND EST et la Commune.

DCM N°20161206-63- FINANCES – 7.10 Convention d'objectifs et de moyens entre la MJC Lorraine et la Commune : fin de contractualisation

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : la convention d'objectifs et de moyens initiale et les 3 avenants, établis entre la MJC Lorraine et la Commune de CHAVIGNY, dans le cadre de l'Animation Jeunesse de CHAVIGNY, dont la durée est arrivée à échéance,
- **CONSIDERANT** : la création de la MJC des Castors, en octobre 2016, incluant dorénavant l'Association anciennement intitulée 'Association Accueil Périscolaire',
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, la nouvelle convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la MJC Lorraine et la Commune, pour la période du **01/01/2016 au 31/10/2016** et soldant financièrement et définitivement les charges et prestations dues à la MJC Lorraine. .../...

DCM N°20161206-64- FINANCES – 7.10 Convention d'organisation et d'animation des Temps d'Activités Péricolaires : fin de partenariat

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : la convention d'organisation et d'animation des Temps d'Activités Péricolaires, établie entre la MJC Lorraine et la Commune de CHAVIGNY,
- **CONSIDERANT** : la fin de partenariat entre la MJC Lorraine et la Commune, à compter du 01 novembre 2016,
- **CONSIDERANT** : le projet de convention de fin de partenariat d'organisation et d'animation des Temps d'Activités Péricolaires, pour la période allant du **01/01/2016 au 31/10/2016**,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention de fin de partenariat d'organisation et d'animation des Temps d'Activités Péricolaires, pour la période du **01/01/2016 au 31/10/2016** et soldant financièrement et définitivement les charges et prestations dues à la MJC Lorraine.

DCM N°20161206-65- FINANCES – 7.10 Convention d'objectifs et de moyens entre la MJC des Castors et la Commune

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : la fin de partenariat avec la MJC Lorraine au 31/10/2016 et la convention régularisant la fin de partenariat,
- **CONSIDERANT** : le projet de convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la nouvelle **MJC des Castors** et la Commune, pour la période allant du **01/11/2016 au 31/12/2016**,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la **MJC des Castors** et la Commune, pour la période du **01/11/2016 au 31/12/2016**.

Cérémonie des vœux :

Vendredi 20 janvier 2017 à 18 H 30

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 janvier 2017 à 20 H 30

Commissions municipales :

Finances :	Lundi 12 décembre 2016 à 08 H 30
DOB 1 :	Mardi 10 janvier 2017 à 20 H 30
DOB 2 :	Lundi 06 février 2017 à 20 H 30
DOB 3 :	Lundi 06 mars 2017 à 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 05.